



## Communiqué de presse

07/02/2012

### **Enquête « Commerçants et frais bancaires » : La CGPME appelle les commerçants à négocier auprès de leur banque une baisse de leurs frais**

A la suite d'une décision de l'Autorité de la Concurrence, le Groupement des Cartes Bancaires, s'est engagée à diminuer les commissions perçues par les banques sur les transactions par cartes bancaires, la commission « commerçants » devant passer de 0,47 à 0,32 % en moyenne, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

La CGPME a souhaité faire le point sur l'impact réel de cette décision sur les commerçants.

A ce jour, il s'avère que les établissements bancaires n'ont généralement pas proposé une baisse des frais bancaires : depuis le 1<sup>er</sup> octobre, seuls 21 % des commerçants se sont vu proposer par leur banque une baisse de leurs frais.

Néanmoins 38 % des commerçants, informés notamment par la CGPME, sont parvenus à obtenir une baisse par la négociation.

La CGPME appelle donc les commerçants à faire pression sur leur banque pour obtenir, conformément à l'engagement du Groupement des Cartes Bancaires, une baisse de leur Commission Interbancaire de Paiement (CIP).

La Confédération maintient également sa demande de voir les transactions par carte bancaire jusqu'à 15 € exonérées de frais pour le commerçant, et ce afin d'éviter les distorsions de concurrence avec les grands distributeurs, qui parviennent à négocier des taux inférieurs à ceux imposés aux commerçants de proximité.